

REGLEMENT PARTICULIER DOUBS VOLANTS 2019

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.

Article 1 : Juge Arbitre

La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre principal et des juges-arbitres adjoints.

Article 2 : Joueurs autorisés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFBad au 01 Janvier 2019.

Article 3 : Tableaux

Le tournoi propose 3 tableaux séniors uniquement (Simple, Double et Mixte) pour les joueurs NC à N2. L'organisateur constituera les tableaux en fonction du CPPH (pris en compte au 24 mai 2019) en favorisant un nombre de matchs agréable pour chacun, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau.

Le tirage au sort est fixé au Dimanche 02 Juin 2019. Les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

Article 4 : Inscriptions

L'ensemble des joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux. La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 26 Mai 2019, cachet de la poste faisant foi à réception du règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter par le nombre de participant (par ordre de réception des

paiements, puis des inscriptions) afin de garantir le bon déroulement de la compétition dans les horaires indiqués.

Article 5 : Paiements

Le montant des droits d'engagement est fixé à 15€ pour un tableau, 19€ pour deux et 22€ pour trois tableaux. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (Certificat médical, attestation de l'employeur...).

Les inscriptions se feront par club **uniquement par mail** (asptt25@gmail.com) et le paiement par chèque, un seul paiement par club. Aucune inscription individuelle ne sera acceptée.

Article 6: Lieux

Le tournoi se déroulera sur deux gymnases:

Gymnase Diderot : 5 bis Rue De Cologne, 25000 Besançon

Gymnase Chateaufarine : 3 rue de Savoie 25000 Besançon

Article 7 : Volants

Les volants seront exclusivement en plume et à part égale entre les joueurs. Les volants seront fournis pour les finales. En cas de litige, le volant retenu sera le volant officiel du tournoi: Spin Speed Gold.

Article 8 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto- arbitrage. Cependant tout joueur pourra à tout moment

demander un arbitre au juge-arbitre qui accédera à cette demande s'il la juge nécessaire.

Suivant la disponibilité d'arbitres officiels dans la salle, les finales seront arbitrées.

Article 9 : Horaires

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit «échauffement», est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Ce dernier est de 20 minutes.

Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirent s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé, passé un délai de 10 minutes.

Article 10 : Format de match

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 11 : Accès aux terrains

L'aire de jeu est réservée uniquement aux joueurs, la présence de coach n'est pas autorisée (à l'exception des interventions autorisées lors des arrêts de jeu). Une tenue de badminton, conforme est exigée sur les terrains. Tout volant touchant une structure du gymnase (lié au plafond) sera compté « faute »; Tout volant touchant les filins sera let.

Article 12 : Droit à l'image

Chaque participant au tournoi autorise la diffusion de son image prise en photo au cours du tournoi. Cependant, toute personne bénéficie du droit de retrait de l'image